

**2L2I**  
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros  
Siège social : 15 Rue Etienne Peroux, 78600 MAISONS LAFFITTE  
911 150 126 RCS VERSAILLES

\*\*\*\*\*

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**

**DU 28 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt-huit juin,  
A 11 heures,

**Monsieur Xavier DE LAFORCADE,**  
Demeurant 15 Rue Etienne Peroux, 78600 MAISONS LAFFITTE,

Propriétaire de la totalité des 1 000 actions de 1 euro chacune composant le capital social de la société 2L2I,

Associé Unique de ladite société,

A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

Monsieur Xavier DE LAFORCADE, Associé Unique, constate qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les capitaux propres qui s'élèvent à - 3 258,78 euros pour un capital de 1 000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'Associé Unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société disposera d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social. A défaut, si le capital social est supérieur au seuil fixé par la réglementation, la Société devra réduire son capital pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil en disposant d'un nouveau délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui fixé pour le terme du premier délai de régularisation.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Monsieur Xavier DE LAFORCADE,**  
Associé Unique, Président

